

Synthèse des travaux d'Age réalisés en 2009 dans le cadre de la subvention PROGRESS

1. Principaux résultats :

En 2009, grâce à la subvention du programme PROGRESS, notre réseau, qui compte 150 organisations de personnes âgées représentant quelque 28 millions de seniors à travers l'Europe, a pu réaliser les travaux ci-après :

- Élaborer une [déclaration](#) décrivant nos principales priorités stratégiques pour les prochaines années. Cette déclaration a été adoptée à l'unanimité par notre Assemblée générale en mai 2009, de même que notre [Rapport annuel 2008](#) ;
- Mener des actions de sensibilisation et contribuer aux débats sur la **Directive européenne relative à l'égalité de traitement dans l'accès aux biens et aux services**, et convaincre la Commission européenne de créer un groupe de dialogue avec les compagnies d'assurance et les ONG sur les limites d'âge qui empêchent les personnes âgées d'avoir accès à des services essentiels tels que les services de soins de santé et les services d'assurance/financiers ;
- Publier une déclaration sur les pensions "[Ensuring adequate pensions for all in the EU - a shared responsibility for society](#)" qui présente la position commune de nos membres sur la réforme des retraites ;
- Publier une brochure intitulée « Comment l'Union européenne peut-elle atténuer l'impact de la récession sur les travailleurs seniors » "[Comment l'Union européenne peut-elle atténuer l'impact de la récession sur les travailleurs seniors](#) ", qui présente nos recommandations concernant le vieillissement actif ;
- La présidente d'AGE a été invitée en tant que [conférencière](#) à la Business Week annuelle organisée par Business Europe et a encouragé les chefs d'entreprise à supprimer les âges de départ à la retraite obligatoires.
- Publier l'[évaluation](#) d'AGE **des Rapports de stratégie nationaux 2008 dans le domaine de l'inclusion sociale et de la protection sociale**, qui présente les recommandations de nos membres ;
- Publier, avec le Comité des régions, une brochure intitulée « [Comment promouvoir le bien vieillir en Europe : Instruments et outils à disposition des acteurs locaux et régionaux](#) »
- Faire campagne en faveur de l'instauration de **normes de qualité européennes obligatoires pour les soins de longue durée** afin de lutter contre la maltraitance des personnes âgées. Le Comité de la protection sociale (groupe de haut niveau de représentants des ministères nationaux des affaires sociales) souhaite à présent explorer avec nous les mesures que l'UE pourrait prendre pour améliorer la qualité des soins de longue durée.

- Lancer la première **Journée européenne de la solidarité entre les générations**, en collaboration avec une coalition d'ONG européennes ([AIM](#), [AIEP](#), [CECODHAS](#), [COFACE](#), [EAPN](#), [ENAR](#), [Eurochild](#), [EWL](#), [FEFAF](#), [FERPA](#), [Red Cross EU office](#) et [European Youth Forum](#)). À l'occasion de cette journée, AGE a publié un « [Plaidoyer pour une plus grande solidarité entre les générations](#) » qui propose une réponse au vieillissement démographique dans le contexte de crise actuel. Notre action a convaincu la Commission européenne d'étudier la possibilité de déclarer 2012 Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations.
- Mener campagne, en collaboration avec une coalition d'ONG européennes, en faveur de 2011, [Année européenne du volontariat](#).
- Participer activement à la préparation de 2010, [Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#), en collaboration avec la coalition d'ONG emmenée par EAPN.
- Mener campagne avec nos membres afin d'inciter les eurodéputés à appuyer la reconduction de l'**Intergroupe Vieillessement**. Grâce à cette campagne, l'Intergroupe a été reconduit sous un nouveau nom : [Intergroupe Vieillessement et solidarité intergénérationnelle](#).

2. Contexte

Conformément à notre [Plan stratégique 2008-2010](#) et aux objectifs du programme PROGRESS, [notre programme de travail 2009](#) a pour but d'informer nos membres et le public des actions menées au niveau européen et qui concernent les personnes âgées, et d'influencer les principaux processus stratégiques de l'UE en fonction du feedback de nos membres :

- La réponse de l'Union européenne à la crise économique et financière ;
- Le cadre européen pour l'égalité, i.e. le débat sur la proposition de nouvelle législation européenne visant à garantir l'égalité de traitement pour tous, sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle en dehors de l'emploi, et la lutte contre la discrimination fondée sur l'âge dans l'emploi ;
- Les débats sur l'impact du vieillissement démographique sur les finances publiques, et sur le potentiel de l'Europe en matière de croissance et de productivité ;
- L'objectif de l'UE concernant l'amélioration de la participation des travailleurs âgés au marché du travail et le prolongement de la vie active ;
- La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes âgées, en particulier les femmes âgées, les personnes âgées issues de l'immigration et les personnes âgées souffrant d'un handicap ;

- Le débat sur les moyens de rendre les services de soins de longue durée accessibles et abordables pour tous et de garantir leur qualité et leur viabilité financière à long terme ;
- Les besoins et les droits des personnes qui assurent une prise en charge informelle de parents dépendants ;
- La mise en œuvre de l'objectif de la nouvelle Stratégie européenne en matière de santé concernant le vieillissement en bonne santé ;
- La mise en œuvre de la Stratégie européenne sur les nouvelles technologies et le vieillissement, qui vise à promouvoir les solutions à base de TIC pour faciliter le vieillissement au travail, au sein de la communauté et à domicile ;
- L'action de l'UE dans les domaines des transports publics et du logement social ;
- La politique régionale de l'UE dans le domaine du vieillissement ;
- Le programme de recherche de l'UE dans le domaine du vieillissement ;
- L'impact du nouveau Traité de Lisbonne et de la Charte européenne des droits fondamentaux des personnes âgées ;
- Les élections du Parlement européen en 2009 et la reconduction de l'Intergroupe Vieillesse ; la désignation de la nouvelle Commission,
- Les possibilités de synergies entre le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement des Nations unies et la Stratégie régionale d'exécution dans la CEE, le projet Villes-Amies des aînés et le programme de services de soins primaires de l'OMS, et les politiques européennes en matière de vieillissement.

3. Qui notre programme de travail cible-t-il ?

Notre programme de travail vise avant tout à donner les moyens à nos organisations membres et à leurs 28 millions de membres individuels de prendre part à un dialogue civil inclusif sur les politiques européennes qui concernent les personnes âgées.

Notre action cible également les décideurs et les parties concernées aux niveaux européen, national et local, que nous nous efforçons d'influencer.

4. Buts/objectifs de notre réseau

AGE a pour vocation de faire entendre la voix des personnes âgées et retraitées dans les débats stratégiques européens qui les concernent en permettant aux organisations qui les représentent aux niveaux européen, national, régional et local de contribuer activement aux travaux d'AGE.

AGE cherche à influencer les politiques de l'UE afin que celles-ci reflètent davantage les intérêts des personnes âgées, et ainsi de parvenir à une société plus solidaire, pour aujourd'hui et pour demain.

L'action d'AGE porte sur différents domaines d'intervention qui ont un impact sur la vie des personnes âgées et des retraités. Il s'agit notamment du vieillissement actif, de la lutte contre la discrimination, la protection sociale, la réforme des retraites, l'inclusion sociale, la santé, la recherche, l'accessibilité des transports publics et de l'environnement bâti et des nouvelles technologies.

AGE s'efforce d'établir de bons contacts avec les directions générales de la Commission européenne compétentes, le Conseil, et en particulier les Présidences de l'UE ainsi que le Parlement européen et son Intergroupe Vieillesse. Nous pensons qu'il est primordial d'entretenir des relations constructives avec les institutions de l'UE ainsi qu'avec les ministères nationaux, les Représentations permanentes, les bureaux régionaux, le Comité de la protection sociale et le Comité de l'emploi, le Comité des régions, le Comité économique et social européen, le Conseil des communes et régions d'Europe, Eurocities, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, et les organisations patronales et syndicales européennes.

AGE souhaite devenir le premier réseau de représentation des seniors en Europe et, à cette fin, nous entendons développer notre capacité de répondre aux demandes de collaboration de plus en plus nombreuses émanant d'institutions extérieures : autorités publiques aux niveaux européen, national, régional et local, universités, chercheurs, partenaires sociaux, industrie et autres ONG.

5. Résultats/principales conclusions

Grâce à la subvention du programme PROGRESS, AGE a pu renforcer les capacités de ses membres d'influencer le processus d'élaboration des politiques et accroître leur représentativité, dans l'UE et au niveau national. Il ressort des entretiens de nos évaluateurs externes avec plusieurs décideurs de premier plan qu'AGE est considérée comme une organisation très représentative des personnes âgées des quatre coins d'Europe, qu'elle recherche le consensus entre ses organisations membres et qu'elle favorise la collaboration entre les groupes sociaux (par exemple : solidarité entre les générations).

Grâce à notre action, nos membres et les personnes âgées peuvent s'impliquer davantage dans les processus stratégiques européens qui les concernent.

Nos membres ont le sentiment que leur adhésion au réseau AGE leur a permis d'établir de bonnes relations avec leurs ministères compétents en la matière ainsi qu'avec d'autres

décideurs nationaux. Grâce à AGE, leur point de vue est davantage pris en compte dans les débats nationaux et ils sont plus souvent consultés au sujet des politiques en matière de vieillissement. Par exemple, leur avis sur les plans stratégiques nationaux dans les domaines de la protection sociale et des soins de longue durée est plus souvent sollicité, mais ils ne sont pas encore suffisamment consultés sur les questions liées à la réforme des retraites, sauf dans quelques pays.

En 2009, nous avons progressé dans le domaine de l'égalité des chances pour tous : nos actions dans le domaine de la discrimination fondée sur l'âge ont permis de sensibiliser le public aux obstacles à la participation et à la libre circulation des personnes âgées que constituent les limites d'âge. Cette sensibilisation a déjà débouché sur des résultats concrets dans certains pays. Ainsi, en Suède, le Gouvernement a décidé de lancer une enquête sur la discrimination dans l'accès aux biens et aux services et étudie la question de la discrimination fondée sur l'âge. Nos membres suédois ont déjà réussi à convaincre le secteur des assurances du caractère discriminatoire des limites d'âge imposées pour les assurances et les prêts, et les assureurs ont cessé d'appliquer ces limites en Suède.

Grâce à notre campagne, la dignité des personnes âgées et la lutte contre la maltraitance des personnes âgées sont devenues l'une des principales priorités au niveau européen, et les États membres sont déterminés à échanger des bonnes pratiques dans ce domaine. En décembre 2009, la Présidence suédoise a formulé des recommandations sur la nécessité de coordonner les actions et de coopérer dans le domaine des soins de longue durée et de la dignité des personnes âgées.

6. Implications pour les parties concernées :

- Décideurs : Pour les décideurs européens (Membres du Parlement européen, Commission européenne, Conseil, Comité des régions, Comité économique et social) et nationaux (ministères, autorités locales), AGE est un centre de ressources concernant les points de vue et les attentes des personnes âgées en Europe.
- Faiseurs d'opinion, y compris les médias et les journalistes : les journalistes nous contactent pour obtenir des informations sur la situation des personnes âgées et les questions liées au vieillissement, ainsi que des exemples concrets en la matière (par exemple, emploi des travailleurs âgés, réforme des retraites, etc.), dans les différents pays de l'UE.
- Organisations non gouvernementales : les organisations nationales de seniors, y compris celles qui n'appartiennent pas au réseau AGE, bénéficient de la mine d'informations qui est publiée sur notre site et de notre magazine mensuel en ligne ; elles obtiennent également une aide et des informations lorsqu'elles nous contactent

pour obtenir des réponses à des questions spécifiques ou pour des demandes de financement de partenaires.

- Organismes de recherche, groupes de réflexion : parmi nos lecteurs et les visiteurs de notre site, un grand nombre sont des organismes de recherche. Ils utilisent le site Internet d'AGE et notre magazine mensuel en ligne comme source d'information sur l'évolution des politiques européennes en matière de vieillissement. Ils se servent également d'AGE comme plate-forme pour diffuser des informations concernant leurs propres travaux/recherches sur le vieillissement.
- Partenaires sociaux : nous coopérons avec la Confédération européenne des syndicats et sa fédération des retraités, la FERPA. Certains de nos membres travaillent en étroite collaboration avec des syndicats nationaux dans le domaine de la réforme des retraites ou de l'emploi des travailleurs âgés.

7. Recommandations

- ONG aux niveaux national et européen : il est très important de former des coalitions avec des ONG et d'autres parties prenantes qui partagent la même vision afin de pouvoir progresser de façon durable et d'influencer l'élaboration des politiques.
- ONG et groupes de citoyens : ne jamais laisser tomber un sujet que vos membres considèrent important, même si votre objectif semble irréalisable de prime abord.
- Autorités européennes et nationales : les organisations de personnes âgées nationales et locales sont de plus en plus désireuses de participer directement à l'élaboration des politiques de l'UE. L'article 11 du nouveau traité de Lisbonne doit être traduit en actions concrètes à tous les niveaux afin de permettre un dialogue civil plus ouvert et plus inclusif qui implique tous les niveaux politiques.
- Autorités européennes et nationales : il est indispensable et urgent de mobiliser les « baby boomers » et de les aider à trouver un soutien pour les réformes qui doivent être mises en œuvre pour garantir la viabilité à long terme de nos systèmes de protection sociale. Soutenir la proposition de Stratégie européenne sur le vieillissement actif et lancer une Année européenne en 2012 afin de mobiliser toutes les parties concernées à tous les niveaux pour adopter un engagement à long terme en faveur du vieillissement actif et du renforcement de la solidarité entre les générations.